

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
31 décembre 2010
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 17 décembre 2010, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
auprès de l' Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un rapport sur les travaux du Conseil de sécurité durant la présidence du Royaume-Uni en novembre 2010 (voir annexe). Ce document a été préparé sous ma propre responsabilité, après consultation avec les autres membres du Conseil.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe en tant que document du Conseil de sécurité.

(Signé) Mark Lyall Grant



**Annexe à la lettre datée du 17 décembre 2010 adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Évaluation des travaux du Conseil de sécurité durant
la présidence du Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord (novembre 2010)**

Introduction

Durant le mois de novembre 2010, sous la présidence du Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Mark Lyall Grant, le Conseil de sécurité a tenu 16 consultations plénières et 18 séances officielles, dont 2 séances privées et 16 séances publiques.

Au nombre des séances publiques figurait une séance au niveau ministériel. Le 16 novembre, le Conseil a organisé une réunion de haut niveau sur le Soudan, qui s'est tenue sous la présidence du Secrétaire d'État aux affaires étrangères du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, M. William Hague.

En novembre 2010, le Conseil a adopté cinq résolutions et trois déclarations du Président de même qu'il a publié cinq déclarations à la presse.

En novembre, le Conseil de sécurité s'est attaché à améliorer ses méthodes de travail, en particulier à rendre ses débats et ses consultations plus interactifs. Le 30 novembre, ses membres ont examiné ces innovations, au titre du point intitulé « Questions diverses ». Ils sont convenus qu'il serait utile pour les travaux du Conseil d'abrèger les déclarations liminaires par la présidence faites au début d'une séance; de continuer à faire appel aux techniques de vidéoconférence pour obtenir des données à jour sur le terrain; et de tenir des consultations plus souples et plus interactives, notamment en ayant moins fréquemment recours aux listes d'orateurs, sachant que tous les membres du Conseil ne tiennent pas nécessairement à s'exprimer sur toutes les questions à l'examen, et en mettant davantage à profit le point de l'ordre du jour intitulé « Questions diverses » pour examiner certaines questions d'actualité.

Les membres du Conseil sont en outre convenus d'examiner des moyens de renforcer la participation du Conseil à la prévention des conflits, notamment en consacrant davantage de temps à cette question, en développant le principe d'un exposé mensuel présenté par le Département des affaires politiques, et en mettant davantage à profit les réunions de haut niveau pour examiner certaines questions d'actualité. Ils ont aussi décidé d'un commun accord de réfléchir aux moyens de moderniser les modalités régissant les réunions officielles du Conseil de sécurité, comme les réunions en vertu de la formule Arria, ainsi qu'à la question de savoir s'il y avait lieu de diviser en deux séances distinctes le débat de novembre que l'Assemblée générale consacre à l'examen du rapport annuel du Conseil de sécurité et à la réforme de cette instance, de sorte que chaque question puisse être examinée avec toute l'attention voulue.

Afrique

Côte d'Ivoire

Le 3 novembre, le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Côte d'Ivoire, Choi Young-Jin, a rendu compte au Conseil de sécurité, par vidéoconférence, à partir d'Abidjan, du déroulement des élections présidentielles du 31 octobre. Il a indiqué que ces élections s'étaient déroulées de manière pacifique sans qu'aucun incident majeur n'ait été signalé. Un deuxième tour devait avoir lieu le 28 novembre. Le Représentant spécial a évoqué les principaux obstacles à surmonter lors du deuxième tour, en particulier la nécessité de renforcer les capacités de la Commission électorale indépendante, et il a confirmé que l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) continuerait d'appuyer le processus électoral, notamment en maintenant les effectifs supplémentaires (500 personnes au total) dont le stationnement provisoire en Côte d'Ivoire avait été approuvé en octobre.

Lors des consultations qui ont suivi, les membres du Conseil de sécurité se sont félicités du climat pacifique dans lequel le premier tour des élections s'était tenu et ont exprimé l'espoir que cette dynamique positive se maintiendrait lors du second tour. Ils ont salué le rôle joué par le Représentant spécial et par l'ONUCI ainsi que par le facilitateur, Blaise Compaoré, Président du Burkina Faso. Certains d'entre eux ont rappelé aux parties prenantes ivoiriennes qu'elles devaient, si elles avaient des réclamations à formuler, transmettre celles-ci par les voies juridiques appropriées.

Les membres du Conseil se sont mis d'accord sur une déclaration à la presse dans laquelle ils se sont félicités de la tenue des élections du 31 octobre ainsi que des travaux menés par le Représentant spécial du Secrétaire général et par l'ONUCI, et ont demandé instamment à toutes les parties prenantes de s'attacher pleinement à faire en sorte que le processus électoral puisse être mené à son terme de façon démocratique, pacifique et transparente, et d'accepter les résultats qui seraient proclamés et certifiés par la voie des mécanismes établis.

Le 24 novembre, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 1951 (2010), par laquelle il décidait d'autoriser le Secrétaire général à transférer à titre temporaire, de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) à l'ONUCI, et pour une période de quatre semaines au plus, un maximum de trois bataillons d'infanterie et une unité aérienne constituée de deux hélicoptères de transport militaires, afin de renforcer les capacités disponibles lors du deuxième tour des élections.

Les membres du Conseil se sont mis d'accord sur une déclaration à la presse dans laquelle ils se sont de nouveau félicités du déroulement du premier tour des élections présidentielles en Côte d'Ivoire, le 31 octobre; ont demandé instamment aux deux candidats de maintenir un climat de calme et de paix; ont déclaré faire montre de vigilance à l'égard de ceux qui font obstruction à la paix et au processus électoral, tels que visés par la résolution 1946 (2010); et ont exprimé leur plein appui à l'ONUCI ainsi qu'au mandat qui a été confié au Représentant spécial en matière de certification.

République démocratique du Congo

Le 24 novembre, le Conseil de sécurité a tenu des consultations plénières sur la question des sanctions imposées à la République démocratique du Congo. La Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo, M^{me} Maria Luisa Viotti, a rendu compte au Conseil des travaux de ce comité et fait la synthèse du rapport final du Groupe d'experts (S/2010/596), soulignant que les forces armées étrangères et congolaises avaient été de plus en plus nombreuses à former des coalitions, en vue notamment de lutter pour s'assurer le contrôle de zones riches en ressources minières. Certains membres du Conseil de sécurité ont salué les efforts du Groupe, en particulier les recommandations que celui-ci avait formulées à propos des lignes directrices sur le devoir de diligence et les liens de coopération constructive qu'il avait noués avec les gouvernements de la région des Grands Lacs et avec des organismes régionaux compétents.

Le 29 novembre, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 1952 (2010) par laquelle il a décidé de reconduire le régime des sanctions pour une période supplémentaire de 12 mois et s'est déclaré favorable à ce qu'il soit donné suite aux recommandations concernant les lignes directrices sur le devoir de diligence.

Guinée

Le 18 novembre, lors de consultations, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, Said Djinnit, a rendu compte au Conseil des faits nouveaux survenus en Guinée depuis la proclamation des résultats provisoires des élections, le 15 novembre. Il a affirmé qu'après une période d'affrontements au cours desquels 10 personnes ont été tuées et plus de 300 autres blessées, la situation s'était calmée. À la suite des appels que l'ONU et certaines organisations régionales ont lancés aux candidats à l'élection présidentielle pour leur demander de s'abstenir de toute activité susceptible d'inciter à la violence, ces candidats ont demandé à leurs partisans de rester calmes et ont réaffirmé leur attachement à la réconciliation nationale. Le Représentant spécial a souligné qu'il était nécessaire d'apporter une assistance à long terme à la Guinée en vue de promouvoir la réconciliation nationale, l'état de droit, le développement des institutions nationales, la réforme du secteur de la sécurité et le développement socioéconomique.

Lors des débats qui ont suivi, certains membres du Conseil ont appelé l'attention sur le caractère historique des élections et sur les progrès accomplis dans le pays depuis les événements du 28 septembre 2009. Ils ont condamné les violences qui avaient fait suite aux élections et souligné que le processus électoral devait être mené à bien dans un climat pacifique, qu'il fallait respecter les résultats du scrutin et que les deux candidats devaient, comme ils s'y étaient engagés, se conformer aux procédures juridiques appropriées et se garder de toute action susceptible de déstabiliser la situation. Après la séance, le Président du Conseil a fait des déclarations à la presse, en insistant sur les points susmentionnés.

Guinée-Bissau

Le 5 novembre, le Conseil de sécurité a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour la Guinée-Bissau, Joseph Mutaboba, qui portait sur la situation en Guinée-Bissau et sur les activités du Bureau intégré des Nations

Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS). La Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix, Maria Luisa Viotti, la Représentante permanente du Brésil, l'Envoyé spécial de l'Union africaine, Sebastião Isata, et le Représentant permanent de la Guinée-Bissau, João Soares Da Gama, ont également présenté des exposés au Conseil.

Le Représentant spécial s'est déclaré préoccupé par l'absence de progrès accomplis dans les domaines de la réforme du secteur de la sécurité, de la lutte contre l'impunité et de la lutte contre le trafic de stupéfiants. Il s'est félicité de la feuille de route conjointe de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest et de la Communauté des pays de langue portugaise sur l'appui aux institutions étatiques et à la réforme du secteur de la sécurité. Pour que cette réforme puisse bénéficier d'un soutien international accru, il fallait que le Gouvernement prenne des engagements clairs en matière de restructuration de l'armée. L'intervenant a souligné qu'il était important de parvenir à la réconciliation nationale par la voie d'un dialogue politique et de s'attaquer au problème de l'emploi des jeunes, et il a engagé les parties à saisir l'occasion unique qui leur était offerte pour promouvoir la réforme du secteur de la sécurité et lutter contre le trafic de drogues en Guinée-Bissau. Il a aussi demandé que l'on accroisse l'assistance internationale fournie à la lutte antidrogues et préconisé l'adoption de mesures vigoureuses, notamment de sanctions, à l'encontre de ceux qui se livrent à ce type d'activités illicites.

La Présidente de la formation Guinée-Bissau a rendu compte des activités de la Commission de consolidation de la paix, notamment des discussions que celle-ci avait eues avec le Gouvernement bissau-guinéen quant à la nécessité de rétablir la confiance internationale dans le processus de réforme du secteur de la sécurité. L'intervenante a affirmé qu'un appui international plus soutenu était nécessaire et elle a salué la feuille de route. L'Envoyé spécial de l'Union africaine a parlé des faits nouveaux constructifs survenus dans le pays. Le Représentant permanent de la Guinée-Bissau a déclaré que son gouvernement était fermement attaché à la réforme du secteur de la sécurité et à la lutte contre le trafic de stupéfiants.

Lors des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil de sécurité ont souligné qu'ils demeuraient préoccupés par la situation et par le développement du trafic de drogues. Ils ont souligné qu'il incombait aux autorités bissau-guinéennes de réformer le secteur de la sécurité, de lutter contre l'impunité, de remettre en liberté les personnes illégalement emprisonnées et de s'attaquer au problème du trafic de stupéfiants. Ils ont également accueilli avec satisfaction la feuille de route et ont exprimé l'espoir qu'il y sera rapidement donné suite. De nombreux membres du Conseil ont demandé que le soutien et l'assistance internationaux fournis à la Guinée-Bissau soient maintenus et ont exprimé leur appui au rôle joué par la Commission de consolidation de la paix. Après la séance, le Président du Conseil a formulé certaines observations devant la presse en insistant sur les points susmentionnés.

Le 23 novembre, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 1949 (2010), par laquelle elle a décidé de proroger jusqu'au 31 décembre 2011 le mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau.

Somalie

Le 29 novembre, lors de consultations, le Représentant permanent du Mexique, Claude Heller, a rendu compte au Conseil des travaux du Comité créé par la résolution 751 (1992) et 1907 (2009) concernant la Somalie et l'Érythrée. Ce Comité s'était réuni à deux reprises pour examiner les rapports du Coordonnateur de l'assistance humanitaire des Nations Unies en Somalie. Le Représentant permanent a fait remarquer que le Groupe de contrôle avait été mis sur pied et opérait désormais à partir de Nairobi. Il publiait des rapports mensuels sur ses activités et avait déjà recensé toute une série de violations possibles du régime des sanctions. Les membres du Conseil ont demandé aux États Membres d'appliquer pleinement ces sanctions et de coopérer avec le Groupe de contrôle. Ils se sont dits préoccupés par la baisse du montant des contributions au Fonds d'assistance humanitaire à la Somalie.

Conformément au paragraphe 5 de la résolution 1916 (2010) sur la Somalie, le Conseil de sécurité a procédé pour la deuxième fois à l'examen, portant sur les 120 précédents jours, des effets des mesures énoncées dans ledit paragraphe. Il est convenu d'une déclaration à la presse, dans laquelle il a confirmé que cet examen avait eu lieu sur la base de tous les éléments d'information disponibles, dont le rapport du Coordonnateur de l'assistance humanitaire des Nations Unies en Somalie en date du 23 novembre 2010.

Le 30 novembre, le Conseil de sécurité a tenu des consultations plénières sur la Somalie. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, Augustine Mahiga, a présenté au Conseil un exposé retransmis par vidéoconférence. La Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions, Susana Malcorra, a rendu compte au Conseil des travaux du Bureau d'appui de l'ONU pour le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) ainsi que des moyens possibles de financer cette mission.

Le Représentant spécial s'est félicité de la nomination des nouveaux membres du Gouvernement fédéral de transition et a souligné qu'il était nécessaire de faire en sorte que les ministères de ce gouvernement soient opérationnels. La stratégie politique suivie par l'ONU visait deux objectifs : améliorer les conditions de sécurité, la situation politique et humanitaire et la gestion des affaires publiques à Mogadiscio; et assurer la présence de la communauté internationale et du Gouvernement fédéral de transition dans les régions semi-autonomes du sud de la Somalie centrale. Le Représentant spécial a affirmé qu'une augmentation des effectifs militaires de l'AMISOM contribuerait au succès de sa stratégie politique en permettant au Gouvernement fédéral de transition d'étendre son contrôle sur toute la ville de Mogadiscio et ainsi, de faire davantage de progrès sur le terrain. La Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions a déclaré que le programme d'appui de l'ONU à l'AMISOM avait aidé à améliorer les conditions de vie des troupes, mais que les fonds alloués à certaines des activités de l'AMISOM restaient insuffisants. Le Secrétariat avait soumis au Conseil de sécurité des propositions relatives à ce financement. Ces instances s'efforçaient, en collaboration étroite avec l'Union africaine et avec certains États Membres, d'affiner le concept d'opération de l'Union africaine.

Les membres du Conseil de sécurité ont salué la nomination des nouveaux membres du Gouvernement fédéral de transition, estimant qu'il fallait maintenant que celui-ci accomplisse des progrès dans l'exécution des tâches à mener à bien

pour achever la transition, en particulier le processus de rédaction de la constitution et la prestation de services à la population. Ils ont examiné les propositions de l'Union africaine relatives à l'AMISOM, et plus particulièrement à la taille des effectifs de cette mission. Ils sont convenus de donner suite aux efforts entrepris afin que le Conseil de sécurité autorise la reconduction du mandat de la Mission. Après la séance, le Président a fait des observations orales devant la presse, en insistant sur l'appui que le Conseil fournissait au Gouvernement fédéral de transition et à l'AMISOM.

La piraterie en Somalie

Le 9 novembre, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, B. Lynn Pascoe, a rendu compte au Conseil de sécurité du tout dernier rapport que le Secrétaire général avait consacré au problème de la piraterie au large des côtes de la Somalie. Le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Youri Fedotov, a fait rapport sur les récentes activités de l'Office. Le Représentant permanent de la Somalie a également fait une déclaration.

Le Secrétaire général adjoint a déclaré au Conseil que les causes profondes de la piraterie trouvaient leur source dans le climat d'instabilité qui régnait en Somalie. Il a souligné qu'il fallait s'attaquer aux problèmes suivants : sécurité et respect de l'état de droit, facteurs économiques, tels que le versement de rançons, qui contribuent à alimenter la piraterie, impunité, poursuites et emprisonnement. Il a informé le Conseil que le Conseiller spécial du Secrétaire général pour les questions juridiques liées à la piraterie au large des côtes somaliennes, Jack Lang, présenterait, au plus tard à la fin de l'année, les conclusions de son enquête sur les différentes solutions qui s'offraient en matière de poursuites.

Le Directeur exécutif a présenté au Conseil un exposé sur le programme de lutte contre la piraterie de l'Office. Il a salué le rôle joué par le Kenya, les Seychelles, Maurice, la République-Unie de Tanzanie et les Maldives en matière de poursuites. Il était nécessaire de régler les problèmes liés à l'emprisonnement des coupables.

Le Représentant permanent de la Somalie, Ahmed Duale, a déclaré au Conseil qu'il fallait s'attaquer aux causes profondes de la piraterie et il a remercié l'ONU et les États Membres des efforts qu'ils avaient consentis pour lutter contre ce fléau.

Lors de consultations ultérieures, les membres du Conseil de sécurité se sont félicités des activités de lutte contre la piraterie menées par la présence navale internationale et ont souligné que la Somalie avait besoin d'une plus grande stabilité et de conditions économiques plus normales. Certaines préoccupations ont été soulevées quant au versement de rançons et à la nécessité d'enquêter sur les mouvements de fonds imputables à la piraterie. Les membres du Conseil ont dit attendre avec intérêt le rapport du Conseiller spécial.

Le 23 novembre, le Conseil a adopté la résolution 1950 (2010), par laquelle il a décidé de reconduire, pour une nouvelle période de 12 mois à compter de l'adoption de la résolution susmentionnée, l'autorisation de recourir à la force pour lutter contre la piraterie en Somalie.

Soudan

Le 11 novembre, le Conseil de sécurité a tenu des consultations avec les États qui fournissent des contingents militaires et des policiers à la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS). Le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan, Haile Menkerios, le commandant de la force de la MINUS, le général de division Moses Obi, et d'autres membres de l'équipe dirigeante de la mission ont participé, par vidéoconférence, depuis Khartoum et Juba, à ces consultations. À New York, des fonctionnaires du Département des opérations de maintien de la paix, du Département de l'appui aux missions et du Bureau du Conseiller militaire ont également pris part à ces travaux.

Le Représentant spécial et le commandant de la force ont rendu compte au Conseil des tâches ardues qu'il restait à accomplir, notamment les préparatifs à entreprendre en prévision du référendum du 9 janvier sur le Sud-Soudan, la planification de mesures d'urgence et le redéploiement des forces de la MINUS, en vue de gérer toute escalade éventuelle de la violence durant cette période.

La réunion a montré très clairement à quel point l'amélioration de la concertation entre les États fournisseurs de contingents militaires et de policiers, le Secrétariat de l'ONU, les responsables de la Mission et le Conseil de sécurité pouvait être utile.

Le 16 novembre, le Conseil de sécurité a tenu un débat au niveau ministériel sur le Soudan. Ont assisté à cette réunion, qui était présidée par le Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, William Hague, six ministres et deux vice-ministres des affaires étrangères. Le Secrétaire général, le Président du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine pour le Soudan, l'ancien Président de l'Afrique du Sud, Thabo Mbeki, le Ministre soudanais des affaires étrangères, Ali Karti, et le Ministre pour la paix et la mise en œuvre de l'Accord de paix global du Gouvernement du Sud-Soudan, Pagan Amum, ont également participé à ces travaux et présenté des exposés au Conseil. À l'issue de la réunion, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2010/24) dans laquelle il a demandé la mise en œuvre intégrale et sans retard de l'Accord de paix global, y compris l'organisation de référendums sur l'autodétermination de la population du Sud-Soudan et le statut de l'Abyei ainsi qu'un règlement pacifique, global et sans exclusive de la situation au Darfour.

Le Secrétaire général a fait remarquer qu'il s'agissait d'un moment d'une importance cruciale pour le peuple soudanais. Il a appelé à la tenue d'un référendum qui soit crédible et transparent et reflète les aspirations de la population, et a insisté sur les responsabilités qui incombent à cet égard aux parties soudanaises. Il a demandé instamment que des progrès soient accomplis sur la question des dispositions post-référendaires ainsi que sur celle d'Abyei. Il a en outre insisté sur la nécessité de parvenir à un règlement global et complet au Darfour. Il s'est en outre déclaré préoccupé par l'impact que la reprise des hostilités avait sur les civils et il a demandé la levée de toutes les restrictions qui entravaient la liberté de circulation des forces de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour et du personnel humanitaire.

Prenant part à la réunion par vidéoconférence depuis Johannesburg, le Président du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine pour le Soudan s'est félicité de ce que les opérations d'inscription sur les listes électorales

aux fins de la tenue du référendum sur le Sud-Soudan ait commencé, et a rendu compte au Conseil d'autres faits nouveaux récents, notamment les négociations sur les dispositions post-référendaires et sur la question d'Abyei. Il a insisté sur la nécessité d'aboutir à la paix au Darfour, notamment par la voie d'une conférence interdarfourienne, et d'améliorer la situation en matière de sécurité afin de faciliter les retours volontaires.

Le Ministre soudanais des affaires étrangères a appelé l'attention sur les succès remportés par les parties dans l'application de l'Accord de paix global. Il a réaffirmé que le Gouvernement soudanais était fermement résolu à organiser le référendum sur le Sud-Soudan conformément aux dispositions de l'Accord et à respecter les résultats du scrutin. Il a invité le Conseil de sécurité à adopter une démarche globale face à la question d'Abyei et aux problèmes relatifs à l'Accord qui n'avaient toujours pas été réglés.

Le Ministre pour la paix et la mise en œuvre de l'Accord de paix global a souligné qu'il fallait que le référendum sur le Sud-Soudan ait lieu le 9 janvier et que l'on en respecte les résultats. Conscient des liens d'interdépendance économique qui l'unissaient au Nord, le Sud serait toujours un bon voisin.

Les membres du Conseil de sécurité ont accueilli avec satisfaction le démarrage de l'opération d'inscription dans la perspective du référendum sur le Sud-Soudan, demandé que ce référendum ait lieu conformément à l'Accord et selon le calendrier établi, et dit qu'il fallait en respecter les résultats. Ils ont demandé aux parties à l'Accord de paix global de redoubler d'efforts en vue de régler la question d'Abyei et ont souligné qu'il importait de garantir la liberté d'accès et de circulation de la MINUS. Le Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni a souligné qu'il était essentiel d'appliquer intégralement et rapidement l'Accord de paix global si l'on voulait assurer un avenir pacifique et prospère à tous les Soudanais. Les membres du Conseil ont demandé que l'on progresse sur la voie de l'instauration de la paix au Darfour et que tous les groupes rebelles se joignent sans plus tarder et sans conditions préalables au processus de paix de Doha. Ils se sont déclarés préoccupés par la situation en matière de sécurité au Darfour, notamment par la reprise des combats, des enlèvements et des attaques dirigées contre les forces de maintien de la paix, et ont insisté sur la nécessité de donner à la Mission des Nations Unies au Darfour (MINUAD) libre accès à toutes les régions. Certains membres du Conseil ont souligné qu'il fallait mettre fin à l'impunité et traduire en justice les auteurs des crimes perpétrés au Darfour.

Après la présentation des exposés, le Conseil de sécurité a tenu des consultations plénières. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan, Haile Menkerios, et le Représentant spécial conjoint Union africaine-ONU pour le Darfour ont participé à ces discussions par vidéoconférence depuis Khartoum.

Sahara occidental

Le 16 novembre, le Conseil de sécurité a examiné, lors de consultations plénières, la question du Sahara occidental. Les membres du Conseil ont entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Atul Khare, sur les violences qui s'étaient produites, le 8 novembre, dans le camp de Gdaim Izyk et dans la ville de Laayoune ainsi que sur les difficultés rencontrées par la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara

occidental (MINURSO) pour accéder au camp susmentionné. Les membres du Conseil ont déploré les violences ainsi que les pertes en vies humaines et les blessures qu'elles avaient causées et ont adressé leurs condoléances aux familles des victimes. Ils ont réaffirmé leur appui à la MINURSO.

Les membres du Conseil ont aussi entendu un exposé de l'Envoyé personnel du Secrétaire général, Christopher Ross. Celui-ci a indiqué que les progrès accomplis avaient été minimes mais que les parties étaient convenues de poursuivre des négociations officieuses. Elles avaient également approuvé la reprise immédiate des visites familiales par voie aérienne et accepté d'examiner, en décembre, lors d'une réunion devant se tenir sous les auspices du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, la mise en œuvre des mesures de renforcement de la confiance. Les membres du Conseil ont exprimé leur plein appui aux efforts que déployait l'Envoyé spécial du Secrétaire général et demandé instamment aux parties de faire montre d'une volonté politique plus ferme d'aboutir à une solution.

Après la séance, le Président du Conseil a formulé des observations devant la presse, en insistant sur l'appui fourni à la MINURSO et aux efforts de l'Envoyé spécial et en engageant les parties à faire montre d'une volonté politique accrue d'œuvrer à la recherche d'une solution.

Asie et Amérique latine

Haïti

Le 30 novembre, lors de consultations, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Atul Khare, a présenté au Conseil un exposé sur les élections présidentielle et législatives du 28 novembre et sur l'épidémie de choléra. Il a parlé des violences et des troubles qui se seraient produits dans l'ensemble du pays pendant les élections, après que les principaux candidats aient fait état de fraude et menacé de se retirer. Le Secrétaire général adjoint a déclaré que la Mission de stabilisation de l'ONU en Haïti avait souscrit aux conclusions de la Mission d'observation conjointe de l'Organisation des États américains et de la Communauté des Caraïbes, selon lesquelles il ne fallait pas invalider les résultats des élections, même si d'importantes irrégularités avaient été relevées. Abordant la question de l'épidémie de choléra, il a demandé instamment à la communauté internationale de renforcer son intervention.

Les membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par la situation en Haïti après le déroulement des élections ainsi que par l'impact de l'épidémie de choléra. Ils ont engagé les parties à faire preuve de retenue et invité les candidats à l'élection présidentielle à œuvrer en faveur du retour au calme en ces moments difficiles pour le peuple haïtien.

Myanmar

Le 18 novembre, le Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar, Vijay Nambiar, a rendu compte au Conseil de sécurité, lors de consultations, de la situation au Myanmar, en particulier des élections nationales du 7 novembre et de la remise en liberté, le 13 novembre, de Aung San Suu Kyi. Il a déclaré que ces deux faits marquants pourraient avoir des incidences profondes sur le pays. Il a énoncé les trois priorités du processus de bons offices, à savoir faire en sorte que l'ONU se

concerte avec le peuple du Myanmar, contribue à la création de conditions propices à la réconciliation nationale et aide le Myanmar à réaliser les objectifs qu'il s'est fixé en matière de développement.

Les membres du Conseil se sont félicités de la remise en liberté de Aung San Suu Kyi et ont réaffirmé leur appui aux bons offices du Secrétaire général. Certains membres ont salué la tenue des élections, qu'ils ont qualifiées d'événement important, et ont demandé à la communauté internationale, et plus particulièrement à l'Organisation des Nations Unies, de fournir un appui politique, économique et humanitaire à long terme au Myanmar. D'autres ont estimé que le scrutin avait été entaché d'irrégularités, demandé la libération de tous les prisonniers politiques et dit qu'ils comptaient que Aung San Suu Kyi jouisse d'une entière liberté de mouvement et puisse participer à la vie politique. Ils ont également souligné qu'il était nécessaire de prendre des mesures concrètes aux fins de la constitution d'un gouvernement pleinement démocratique, notamment en entamant un processus de réconciliation sans exclusive et en engageant un véritable dialogue avec toutes les parties présentes au Myanmar.

Europe

Bosnie-Herzégovine

Le 11 novembre, le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, Valentin Inzko, a présenté son tout dernier rapport au Conseil de sécurité, en présence du Président de la Présidence collégiale de la Bosnie-Herzégovine, Nebojša Radmanović. Le Représentant permanent de la Croatie, Ranko Vilić, et le Représentant permanent de la Serbie, Feodor Starčević, ont également participé à la séance.

Le Haut-Représentant a déclaré que, dans l'ensemble, la situation politique en Bosnie-Herzégovine demeurait difficile. Certes, certains faits positifs sont à relever, notamment la possibilité pour les Bosniens de circuler sans visa dans les États membres de l'Union européenne faisant partie de l'Espace Schengen et les progrès accomplis sur la voie d'une réconciliation avec la Serbie. Par contre, au cours de l'année écoulée, la réalisation des objectifs et des conditions dits « 5 + 2 » n'a guère enregistré de progrès.

Le Président de la Présidence collégiale de la Bosnie-Herzégovine a insisté sur les progrès qui avaient été accomplis durant les 15 années ayant suivi les Accords de Dayton. Certains membres du Conseil l'ont félicité de sa réélection et la plupart ont salué la tenue d'élections libres et régulières, la décision qu'avait prise l'Union européenne d'autoriser les Bosniens à circuler dans l'Espace Schengen sans visa ainsi que l'amélioration des relations régionales. Ils ont lancé un appel en faveur de la pleine application des Accords de Dayton, demandé que le mandat de la Force de maintien de la paix de l'Union européenne soit prorogé, condamné les discours qui créent des dissensions et sont hostiles aux Accords de Dayton, préconisé la formation rapide de coalitions et exprimé leur appui au Bureau du Haut-Représentant.

Le 18 novembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1948 (2010), par laquelle il a prorogé le mandat de la Force de maintien de la paix de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine.

Chypre

Le 30 novembre, le Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre, Alexander Downer, a rendu compte au Conseil de sécurité de l'évolution récente des pourparlers visant à aboutir à un règlement du problème de Chypre. Il a affirmé que les progrès avaient été lents. Le principal point d'achoppement avait été la question des biens. Bien que les deux parties se soient efforcées de s'attaquer avec sérieux à ce problème, l'absence de progrès dans ce domaine était préoccupante. Lors de l'entretien qu'ils avaient eu avec le Secrétaire général à New York, le 18 novembre, les deux dirigeants chypriotes étaient convenus d'intensifier leurs contacts au cours des semaines suivantes en vue d'élaborer un plan qui leur permette de surmonter leurs principaux désaccords. Ils comptaient également s'entretenir de nouveau avec le Secrétaire général à la fin de janvier pour débattre des problèmes d'exécution.

Les membres du Conseil ont exprimé leur appui au processus de bons offices et se sont félicités de l'intérêt que le Secrétaire général portait à cette initiative. Ils ont demandé instamment que l'on accélère le rythme des pourparlers et souligné qu'il importait d'être bien préparé pour la réunion de janvier avec le Secrétaire général. En outre, ils ont, pour la plupart, accueilli avec satisfaction l'ouverture du point de passage de Limnitis/Yesilirmak, demandé instamment que davantage de progrès soient accomplis s'agissant des autres mesures de renforcement de la confiance et invité les dirigeants à recourir à tenir des propos positifs.

Kosovo

Le 12 novembre, le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo, Lamberto Zannier, a rendu compte au Conseil de sécurité de la mise en œuvre de la résolution 1244 (1999). Le Ministre serbe des affaires étrangères, Vuk Jeremić, et M^{me} Viora Çitaku, du Kosovo, ont également participé au débat.

Le Représentant spécial a tenu le Conseil au courant des faits nouveaux survenus durant les trois précédents mois. La situation restait, dans l'ensemble, calme, mais dans le nord du pays les tensions s'étaient avivées à la suite de la publication de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice. Le Représentant spécial a demandé à toutes les parties de faire montre de retenue et de se garder de toute action unilatérale. Des élections anticipées avaient été annoncées pour le 12 décembre. Le Représentant spécial a exprimé l'espoir que ce scrutin serait libre et équitable. En outre, il a pris acte des progrès réalisés, notamment la fermeture du camp de Roms de Cesmin Lug, ainsi que des difficultés rencontrées, comme le problème des personnes disparues et celui des retours. Il a accueilli avec satisfaction la résolution adoptée par l'Assemblée générale en septembre et a exprimé l'espoir que le dialogue entre Pristina et Belgrade sous les auspices de l'Union européenne s'engagerait sous peu.

Les membres du Conseil se sont félicités de la contribution que la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) continuait d'apporter à la promotion de la paix et ont noté l'importance de la coopération avec la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX). Ils ont reconnu que la situation d'ensemble au Kosovo était stable, mais se sont déclarés préoccupés par les tensions qui régnaient dans le nord et ont appelé à la retenue.

Moyen-Orient

Iraq

Le 10 novembre, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, Ad Melkert, a présenté au Conseil de sécurité un exposé sur la situation en matière de sécurité et sur le processus politique. Il a affirmé que si les semaines précédentes ont été marquées par plusieurs atteintes à la sécurité, dans l'ensemble le nombre mensuel d'incidents de ce type n'avait pas augmenté depuis 2009. Il a évoqué les attaques les plus récentes, notamment l'attaque dont une église catholique de Bagdad avait été victime le 31 octobre et les attentats à la bombe du 10 novembre qui avaient visé des zones majoritairement chrétiennes. Les membres du Conseil ont tous condamné les récentes attaques et demandé que le Gouvernement iraquien soit formé.

Les membres du Conseil ont approuvé le texte d'une déclaration à la presse dans laquelle ils condamnaient dans les termes les plus vifs les attentats terroristes ainsi que l'attentat du 19 octobre qui avait visé le convoi du Représentant spécial et ils ont adressé leurs sincères condoléances aux familles des victimes. Ils ont exprimé avec force leur appui aux efforts persistants que déployait le Gouvernement iraquien pour répondre aux besoins en matière de sécurité de toute la population et ont engagé tous les États à coopérer activement avec les autorités iraquiennes dans ce domaine.

Le 10 novembre, les membres du Conseil ont entendu un exposé consacré au Fonds de développement pour l'Iraq et présenté par le Contrôleur de l'Organisation des Nations Unies, Jun Yamazaki, et le Chef du Comité d'experts financiers, Abdul Basit Turki Saed. Le Contrôleur a fait remarquer que la mise en place du système global de comptage de la production pétrolière avait pris du retard; que la société PricewaterhouseCoopers avait été chargée de procéder à l'audit du Fonds de développement pour l'Iraq; et que l'Iraq avait accompli des progrès dans le règlement des dossiers relatifs aux lettres de crédit tirées sur le compte Iraq ouvert au titre du programme Pétrole contre nourriture. Le Comité a demandé que le mandat du Fonds soit reconduit pour une nouvelle période de 12 mois. Plusieurs membres du Conseil se sont félicités des progrès accomplis par l'Iraq dans l'application de la résolution 1905 (2009) tout en faisant remarquer qu'il restait encore beaucoup à faire, notamment à régler les contentieux relatifs au programme Pétrole contre nourriture et à mettre en place le système global de comptage de la production pétrolière. Des membres du Conseil ont également souligné qu'il était important de remplacer rapidement le Fonds de développement par un nouveau régime placé sous le contrôle souverain du Gouvernement iraquien.

Le 12 novembre, le Conseil de sécurité s'est réuni pour examiner la situation en Iraq. Son président a fait, en son nom, une déclaration (S/PRST/2010/23) dans laquelle il se félicitait de l'accord conclu en vue de la formation d'un gouvernement de collaboration nationale le 11 novembre, encourageait les dirigeants iraquiens à s'engager de nouveau à œuvrer pour la réconciliation nationale, et réaffirmait son attachement à l'indépendance, à la souveraineté, à l'unité et à l'intégrité territoriale de l'Iraq et soulignait l'importance que revêtaient la stabilité et la sécurité de l'Iraq pour son peuple.

Liban

Le 5 novembre, lors de consultations menées au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Questions diverses », la Secrétaire générale adjointe aux affaires juridiques et Conseillère juridique, Patricia O'Brien, a présenté au Conseil un exposé sur les attaques dont des membres d'une équipe d'enquêteurs du Bureau du Procureur du Tribunal spécial pour le Liban avaient été victimes le 27 octobre.

Le 18 novembre, le Coordonnateur spécial du Secrétaire général pour le Liban, Michael Williams, et le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Atul Khare, ont rendu compte au Conseil de l'application de la résolution 1701 (2006).

Le Coordonnateur spécial a qualifié d'évolution positive la décision qu'avait prise Israël de prendre des mesures [conformément aux obligations qui lui incombent en vertu de la résolution 1701 (2006)] en vue de retirer ses forces du nord de Gajar. Lui-même et le commandant de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), le général Asarta, se rendraient sous peu en Israël pour entreprendre de nouvelles démarches. Il s'est déclaré préoccupé par l'accroissement des tensions politiques suscitées par le Tribunal spécial pour le Liban. Il a demandé avec insistance à toutes les parties libanaises de tenir les engagements qu'elles avaient pris en vertu de la déclaration ministérielle de décembre 2009, dans laquelle notamment elles promettaient de coopérer avec le Tribunal spécial pour le Liban et de respecter les travaux des institutions étatiques. Le Coordonnateur spécial a indiqué que le Président de la République libanaise, Michel Sleiman, estimait que la résolution 1701 (2006) avait bien fonctionné depuis son adoption en 2006, bien que quelques violations aient été commises. Tout en prenant acte du fait que toutes les parties s'étaient engagées à appliquer intégralement la résolution, le Coordonnateur spécial a souligné que ces promesses devaient s'accompagner de mesures concrètes si l'on voulait éviter des incidents susceptibles de dégénérer rapidement en affrontements.

Les membres du Conseil se sont tous déclarés préoccupés par les incidents qui s'étaient produits le long de la Ligne bleue et ont demandé aux parties de respecter cette ligne en les invitant, à cette occasion, à coopérer avec la FINUL en vue de prévenir toute escalade. Ils ont lancé un appel en vue de l'application intégrale de la résolution 1701 (2006). Bon nombre d'entre eux ont demandé que l'on redouble d'efforts en vue de délimiter la frontière qui sépare le Liban de la République arabe syrienne, appelé à la reprise du dialogue national et jugé préoccupantes les violations de la résolution 1701 (2006) commises par Israël.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le 23 novembre, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, B. Lynn Pascoe, a présenté au Conseil un exposé sur la situation au Moyen-Orient. Il a qualifié de préoccupante l'impasse diplomatique dans laquelle l'on se trouvait depuis la fin du moratoire sur la construction de colonies de peuplement, le 26 novembre. Il a invité les parties à s'investir sérieusement et à accomplir rapidement des progrès sur le fond lorsque les pourparlers reprendraient. Il s'est prononcé en faveur d'un financement plus soutenu du programme de l'Autorité palestinienne pour l'édification de l'État palestinien. Il a affirmé craindre que les changements qu'il était proposé d'apporter à l'administration des points de passage ne rendent encore plus difficile l'accès des organisations internationales à

Jérusalem-Est et au reste de la Cisjordanie. Si le nombre de camions de marchandises autorisés à entrer chaque semaine à Gaza avait augmenté, atteignant un peu plus d'un millier, ce chiffre demeurerait toutefois très inférieur à celui qui avait été enregistré en juin 2007 (soit 3 000 camions par semaine). Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a indiqué que durant la période considérée, des groupes de militants palestiniens avaient tiré 8 roquettes et 41 obus de mortier sur Israël à partir de Gaza, et il a condamné les tirs de roquettes qui mettaient en danger les civils sans discernement.

Lors des consultations qui ont suivi, la plupart des membres du Conseil ont appelé à la reprise de négociations directes. Nombreux sont ceux qui ont demandé à Israël de mettre fin à toutes les activités d'implantation de colonies; souligné qu'il fallait prendre de nouvelles mesures pour assouplir les restrictions qui entravaient la circulation des personnes et des biens en direction et à partir de Gaza conformément aux dispositions de la résolution 1860 (2009); condamné les tirs de roquettes à partir de Gaza; et demandé que les efforts menés en vue d'aboutir à une réconciliation interpalestinienne aillent de l'avant.

Certains membres du Conseil ont exprimé leur appui au Tribunal spécial pour le Liban. En outre, ils ont salué la décision de principe qu'avait prise Israël de se retirer du nord de Ghajar et ont souligné qu'il fallait que cette décision soit rapidement appliquée.

Questions diverses

Rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale

Le 11 novembre, comme il avait été convenu auparavant par les autres membres du Conseil, le Président du Conseil a présenté à l'Assemblée générale le rapport annuel du Conseil de sécurité (A/65/2), couvrant la période allant du 1^{er} août 2009 au 31 juillet 2010. Le Président du Conseil a déclaré que ce rapport annuel montrait que certains problèmes de longue date, comme ceux du Moyen-Orient, de Chypre et du Sahara occidental, demeuraient non résolus, au même titre que certaines questions telles que la question du Népal et celle de la Guinée-Bissau, sur lesquelles le Conseil avait été amené à se pencher au cours des dernières années, que des obstacles considérables subsistaient au Soudan, en Somalie et dans la République démocratique du Congo, mais que certains efforts avaient été couronnés de succès et que le Conseil n'avait épargné aucun effort pour progresser sur tous les fronts, durant une année qui s'était avérée très chargée. En outre, après avoir appelé l'attention sur le document (S/2010/507) que le Conseil de sécurité avait adopté et qui consistait en une note de son président portant sur ses méthodes de travail, l'intervenant a déclaré que le Conseil continuerait de réfléchir aux moyens d'accroître la transparence de ses travaux.

République démocratique populaire de Corée : non-prolifération

Lors de consultations, tenues à huis clos, le 29 novembre, le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006), Ertuğrul Apakan, a présenté le rapport sur les travaux du Comité qui doit être soumis tous les 90 jours. Dans ce rapport, le Comité indiquait qu'il avait adopté un nouveau programme de travail, continuait de communiquer avec les États Membres par

l'intermédiaire de son groupe d'experts et étudierait avec soin les recommandations formulées par le Groupe dans son rapport à mi-parcours en date du 10 novembre.

À la suite de ces déclarations, les membres du Conseil ont fait remarquer que le Président du Comité avait fait rapport à un moment où les tensions s'aggravaient sur la péninsule coréenne. Ils se sont déclarés préoccupés par les récentes informations faisant état de la présence de nouveaux réacteurs à eau ordinaire et de nouvelles installations d'enrichissement de l'uranium à Yongbyon, et ils ont invité le Comité et le Groupe d'experts à se montrer plus actifs et à accélérer leurs travaux. Ils ont accueilli avec satisfaction le rapport à mi-parcours du Groupe d'experts et ont exprimé l'espoir que le Comité examinerait les recommandations qui y figuraient. En outre, certains ont appelé à la reprise des pourparlers à six.

Exposé présenté par le Département des affaires politiques

Le 4 novembre, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, B. Lynn Pascoe, a présenté au Conseil de sécurité un tour d'horizon portant sur la Guinée, la Somalie, le Yémen, le Tribunal spécial pour le Liban, le processus de paix au Moyen-Orient, Chypre, le Népal et le Sri Lanka. Dans cet exposé, il a décrit les obstacles qui entravaient les progrès dans plusieurs domaines et a donné quelques précisions sur les activités dans lesquelles le Secrétaire général et le Département des affaires politiques comptaient s'investir à l'avenir.

Les membres du Conseil se sont félicités de l'occasion qui leur était offerte de partager leurs préoccupations sur toute une série de questions et ont émis des suggestions en vue de mieux cibler ce type de débats à l'avenir. Quelques-uns ont réfléchi à un certain nombre de questions, notamment : a) comment le Conseil de sécurité s'investit-il s'agissant de la question du Moyen-Orient; b) que peut-il faire pour résoudre des problèmes insolubles comme celui de l'Armée de résistance du Seigneur; c) comment doit-il procéder pour mieux inscrire les questions intersectorielles dans le cadre de l'examen de la situation d'un pays; et d) dans quelle mesure s'investit-il dans les processus politiques de longue haleine.

Lutte antiterroriste

Le 15 novembre, le Conseil de sécurité a entendu les exposés semestriels des présidents des organes subsidiaires chargés de la lutte antiterroriste. Le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les individus et entités associés, Thomas Mayr-Harting, a annoncé que l'examen global du régime mis en place en application de la résolution 1267 (1999) avait pris fin en juillet, qu'il attendait avec intérêt les nouveaux examens prévus au titre de la résolution 1904 (2009) et que le Médiateur, Kimberley Prost, avait été nommé. Le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste, Ertuğrul Apakan, a appelé l'attention sur l'usage que le Comité susmentionné avait fait des examens thématiques, sur le fait que les réunions publiques d'information tenues par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme avaient permis une plus grande transparence et sur les activités de renforcement des capacités régionales que le Comité avait récemment menées en Afrique de l'Est, dans les Balkans et en Asie du Sud-Est. Le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), Claude Heller, a aussi appelé l'attention sur les consultations relatives à l'avenir du Comité qu'il avait tenues avec les chefs des organisations

internationales compétentes et avec certains États Membres, les efforts qu'il avait consacrés à la coordination de l'assistance, en coopération avec d'autres organisations internationales, et les ateliers régionaux sur l'application de la résolution 1540 (2004) qui venaient d'avoir lieu dans les Balkans et en Asie du Sud-Est.

Les présidents des différents Comités ont également formulé des observations, à titre personnel et en guise d'adieu. Le Président du Comité créé par la résolution 1267 (1999) a recommandé que l'on cesse d'exiger une décision par consensus du Comité pour radier certains des noms figurant sur les listes, et demandé l'adoption d'un système triennal de reconfirmation positive des noms figurant sur lesdites listes. Le Président du Comité contre le terrorisme a demandé à celui-ci de maintenir son approche plus stratégique et plus transparente, notamment en continuant d'organiser des réunions d'information publiques à l'intention d'un plus grand nombre d'États membres, en accordant une attention accrue à la prévention du terrorisme, et en mettant l'accent sur le renforcement des capacités et les activités de sensibilisation. Le Président du Comité créé par la résolution 1540 (2006) a suggéré que dans le cadre de son prochain mandat, le Comité susmentionné mette davantage à profit ses liens avec des institutions spécialisées comme l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et l'Organisation mondiale des douanes, que l'on donne au Groupe d'experts davantage de repères et de responsabilités précis, que l'on renforce le rôle de facilitateur que joue le Comité en matière d'assistance, et que l'on songe à allonger la durée de son mandat.

Les membres du Conseil se sont félicités du débat restructuré, qui avait permis aux présidents des différents comités de faire des déclarations résolument tournées vers l'avenir. Certains membres du Conseil ont estimé que le mandat de la Direction exécutive devrait faire une plus large place aux régions prioritaires. D'autres ont insisté sur la nécessité d'améliorer les activités de renforcement des capacités et de sensibilisation. Tous ont salué les efforts entamés par le Médiateur et se sont félicités des procédures plus transparentes et plus équitables adoptées aux fins de l'application du régime institué en vertu de la résolution 1267 (1999).

Maintien de la paix

Le 24 novembre, les membres du Conseil de sécurité ont tenu des consultations plénières sur les obstacles actuels aux opérations de maintien de la paix. Ils ont entendu des exposés présentés par le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Alain Le Roy, et par la Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions, Susana Malcorra. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a déclaré qu'il fallait que les mandats des opérations de maintien de la paix définissent plus clairement les objectifs stratégiques visés, que le Conseil de sécurité se concertent davantage avec les pays fournisseurs de contingents et qu'il contribue à procurer des ressources suffisantes aux missions de maintien de la paix. La pénurie actuelle d'hélicoptères dont souffraient ces missions était particulièrement préoccupante. La Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions a affirmé qu'il fallait revoir les arrangements en matière de financement si l'on voulait que l'Organisation passe sans difficulté du stade du retrait des opérations de maintien de la paix à celui de l'établissement de bureaux de consolidation de la paix.

Lors d'un débat interactif, les membres du Conseil se sont penchés sur plusieurs problèmes connexes, notamment les liens entre les mandats et les ressources et la nécessité d'assurer une meilleure coordination de toutes les parties prenantes aux efforts en faveur de la consolidation de la paix, et ils ont réfléchi à certaines formules qui permettraient de s'attaquer à ces questions.

Protection des civils

Le 22 novembre, le Conseil de sécurité a tenu un débat public sur la question de la protection des civils. La Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence, Valérie Amos, a fait un exposé au Conseil et présenté le rapport du Secrétaire général sur la protection des civils en période de conflit armé (S/2010/579). Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Alain Le Roy, la Haut-Commissaire aux droits de l'homme, Navi Pillay, et le Directeur général du Comité international de la Croix-Rouge ont également pris la parole devant le Conseil.

La Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires a déclaré que la stratégie du Conseil de sécurité en matière de protection s'était renforcée au cours des 18 derniers mois. Cependant, il fallait consacrer davantage d'efforts aux cinq questions essentielles recensées dans la résolution 1894 (2009), et plus particulièrement au problème de l'incidence humanitaire des armes explosives. Il fallait aussi que le Conseil donne la priorité à la lutte contre l'impunité et au renforcement de la coopération avec les acteurs non étatiques en vue de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire. L'intervenante a salué les travaux du groupe officieux d'experts pour la protection des civils.

Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a déclaré que les soldats de la paix ne devaient épargner aucun effort pour protéger les civils mais que cette protection ne pouvait être assurée sans la présence d'institutions étatiques stables et légitimes. Le Département des opérations de maintien de la paix était en train : a) de définir, à l'intention des missions, des lignes directrices sur les stratégies globales de protection; b) de mettre au point un programme de formation destiné aux soldats de la paix; c) d'évaluer les ressources nécessaires à l'exécution des tâches à accomplir en matière de protection; et d) de procéder à une étude approfondie de la planification des missions.

La Haut-Commissaire aux droits de l'homme a déclaré que la protection des droits de l'homme et la fourniture de l'aide humanitaire étaient indissociables. En Haïti, en Côte d'Ivoire et au Libéria, le Conseil avait élargi la portée des mandats de façon à y inclure la protection des droits de l'homme. Pour pouvoir s'acquitter avec efficacité de leur mission de surveillance, les spécialistes des droits de l'homme devaient être présents sur le terrain, en particulier au Darfour, en République démocratique du Congo et en Somalie, zones auxquelles il était actuellement difficile d'accéder.

Le Directeur général du Comité international de la Croix-Rouge a déclaré que si les civils n'étaient pas protégés, c'était essentiellement parce que certains acteurs étatiques et non étatiques ne respectaient pas le droit international humanitaire et parce qu'il existait une culture de l'impunité.

Plusieurs membres du Conseil et représentants d'États Membres ont rappelé les points fondamentaux énoncés dans la résolution 1894 (2009), à savoir : a) le

problème de l'accès des organismes et travailleurs humanitaires; b) l'obligation faite à tous, y compris aux acteurs non étatiques, de se conformer davantage au droit international; et c) le rôle important joué par des opérations de maintien de la paix efficaces. Certains se sont déclarés préoccupés par les effets aveugles des armes explosives sur les populations civiles. D'autres ont rappelé l'importance des responsabilités qui incombent aux États en matière de protection des civils.

Le Conseil a adopté une déclaration de son président (S/PRST/2010/25), dans laquelle il a accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur la protection des civils (S/2010/579) et les recommandations qui y étaient formulées; rappelé l'aide-mémoire consacré aux grandes questions relatives à la protection des civils en date du 15 mars 2002 et adopté l'aide-mémoire mis à jour joint en annexe à la déclaration; et a abordé les principaux problèmes soulevés dans la résolution 1894 (2009).
